

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 23 MARS 2023

Délibération n°4-2023

Objet : Vote du Budget Primitif 2023

Ce jeudi 23 mars 2023 à 18h30, le Conseil d'administration de L'empreinte, Scène nationale Brive – Tulle se réunit au Théâtre, 8 Quai de la République sur convocation en date du 6 mars 2023.

Les présents sont :

VILLE DE BRIVE : M. Philippe LESCURE, M. Christian PRADAYROL, M. Paul ROCHE

VILLE DE TULLE : M. Bernard COMBES, Mme Christine DEFFONTAINE, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN

ETAT : M. Eric LEBAS, M. Luc TARREGA

REGION NOUVELLE AQUITAINE : M. Pascal CAVITTE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE : Mme Agnès AUDEGUIL

PERSONNALITES QUALIFIEES : M. Jean-Pierre CHAMPCLAUX, Mme Marie-Josée CLERGEAU, Mme Annie MOURNETAS, M. Christian TRIGUEROS

REPRESENTANT DU PERSONNEL : Mme Manon BESSE

Membres	24
Présents	15
Représentés	2
Votants	17
Exprimés	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Représentés : M. Philippe NAUCHE par M. Jean-Pierre CHAMPCLAUX, M. Frédéric SOULIER par M. Philippe LESCURE

Excusés : Mme Anne COLASSON, Mme Sabine MALARD, M. Yannik SEGUIN

Autres participants : M. Nicolas BLANC, Mme Elise CHARNAY, Mme Coralie DESSENOIX

- Conformément à la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales,
- Conformément au décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle,
- Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 20/05/2009, portant création de l'EPCC « Les Treize Arches ».
- Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 04/05/18, portant modification de l'EPCC « Les Treize Arches », qui devient par voie de conséquence, l'EPCC « Brive / Tulle ».
- Vu la délibération n°22-2018 portant actualisation des statuts, la dénomination de l'EPCC devenant l'EPCC l'Empreinte

Exposé des motifs

Accusé de réception en préfecture
019-518776588-20230323-DEL4-2023-DE
Date de réception préfecture : 24/03/2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 23 MARS 2023

Afin de mener à bien le programme d'activités 2023 et d'engager les opérations dans les délais nécessaires, il convient de valider le budget 2023.

Budget 2023 par chapitres

DEPENSES D'EXPLOITATION		€
011 - Charges à caractère général		1 536 900.00
012 - Charges de personnel et frais assimilés		1 606 600.00
65 - Autres charges de gestion courante		93 500.00
67 - Charges exceptionnelles		2 499.88
6815 - Dotation pour risques et charges d'exploitations		7 000
022 - Dépenses imprévues		20 000.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 246 499.88
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections		66 000.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		66 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		3 332 499.88
RECETTES D'EXPLOITATION		
002 - Report à nouveau		97 168.88
013 - Atténuation de charges		41 200.00
70 - Produits des services		303 000.00
74 - Subventions et participations		2 730 257.00
75 - Produits divers de gestion courante		9 670.00
77 - Produits exceptionnels		51 817.00
78 - Reprises sur amortissements et provisions		99 387.00
Total des recettes d'exploitation cumulées		3 332 499.88

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 23 MARS 2023

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		€
20 - Immobilisations incorporelles		00,00
21 - Immobilisations corporelles		318 600,00
23 - Immobilisations en cours		311 077,22
Total des dépenses d'équipement		629 677,22
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
13918 - Subventions d'invest. inscrites au compte de résultat		19 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		19 000,00
Total des dépenses d'investissement cumulées		648 677,22
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement		311 077,22
1311- Subvention d'investissement		271 600,00
Ministère de la culture		170 000,00
Région Nouvelle Aquitaine		101 600,00
Total des recettes financières et d'exécution		582 677,22
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections		66 000,00
Total recettes d'ordre d'investissement		66 000,00
Total des recettes d'investissement cumulées		648 677,22

En annexe : Budget Primitif 2023

Il est proposé au **Conseil d'Administration** d'approuver le budget primitif 2023.

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 23 MARS 2023

Décision

Après en avoir délibéré le **Conseil d'Administration** décide à ... *l'unanimité*

- d'approuver le budget primitif 2023.

Certifie le caractère exécutoire
de l'acte administratif

Brive, le 23 mars 2023

M. Bernard COMBES
Président